

Lundi 22 juin 2020

**SNES-INFO-78-Covid19**

## Mesures supplémentaires de déconfinement pour la période estivale

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Nous vous prions de trouver ci-joint un [communiqué de presse du Premier ministre du 20 juin 2020](#) qui énoncent les « Mesures supplémentaires de déconfinement pour la période estivale ».

Il y est précisé qu'un nouvel examen de la situation épidémiologique nationale sera réalisé mi-juillet pour décider si un assouplissement est possible pour la deuxième partie du mois d'août pour « La jauge maximale de 5 000 personnes pour les grands évènements, les stades et les salles de spectacle ».

### MESURES À PARTIR DU 11 JUILLET

Extrait :

« B/ A partir du 11 juillet, qui marquera la fin de l'état d'urgence sanitaire sur le territoire métropolitain :

- Les croisières fluviales seront de nouveau autorisées ; en coordination avec nos partenaires européens, il pourra être décidé de reprendre les croisières en mer entre les ports européens, pour les navires dont la capacité ne dépasse pas une limite fixée par arrêté ministériel ;
- Les stades et hippodromes seront ouverts au public, avec une jauge maximale de 5 000 personnes. Comme pour les salles de spectacle, les activités rassemblant plus de 1 500 personnes devront donner lieu à déclaration, afin que puissent être garanties le respect des précautions nécessaires ;
- La jauge maximale de 5 000 personnes pour les grands évènements, les stades et les salles de spectacle est en principe en vigueur jusqu'au 1er septembre. Un nouvel examen de la situation épidémiologique nationale sera réalisé mi-juillet pour décider si un assouplissement est possible pour la deuxième partie du mois d'août. »

► **Communiqué à télécharger :** [Mesures supplémentaires de déconfinement pour la période estivale - 20 juin 2020](#)

Nous restons à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON  
Délégué général



**snes**  
le spectacle est vivant

**SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

[syndicat@spectacle-snes.org](mailto:syndicat@spectacle-snes.org) / [www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)

création • production • diffusion



Cet email a été envoyé à [syndicat@spectacle-snes.org](mailto:syndicat@spectacle-snes.org), [cliquez ici pour vous désabonner](#) .